

DES LOISIRS À MOITIÉ PRIX GRÂCE AU CHÉQUIER ACTIVITÉS



C'EST QUOI ?

Le chéquier activités offre à son titulaire trois chèques accordant une réduction de 50% sur une entrée de CHF 20.- ou plus à un événement culturel ou sportif subventionné par la Commune de Montreux. Les billets à tarif réduit, les abonnements et les billets valables plusieurs jours ou pour plusieurs événements ne sont pas acceptés. Le rabais de 50% n'est pas cumulable avec d'autres avantages.

C'EST VALABLE OÙ ?

Tous les événements ponctuels organisés par des institutions subventionnées par la Commune de Montreux, par exemple : le Montreux Jazz Festival, le Théâtre Montreux-Riviera, le Montreux Comedy Festival, Polymanga, le Septembre Musical, la Fondation de la Saison Culturelle, Montreux Art Gallery, le Musée de Montreux, le Montreux Choral Festival, etc.

POUR QUI ?

Toute personne (majeure ou mineure) domiciliée sur le territoire communal de Montreux au bénéfice d'une subvention pour l'assurance maladie obligatoire (décision favorable de l'OVAM).
Un chéquier est prévu par personne.

POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Le chéquier activités est valable dès la date d'émission jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

COMMENT L'OBTENIR ?

Le chéquier activités s'obtient uniquement auprès de l'Agence d'assurances sociales (AAS) Riviera, Avenue Claude Nobs 14 à Montreux. Nous vous remercions de bien vouloir vous présenter avec une pièce d'identité.

COMMENT L'UTILISER ?

Dans un délai de trois mois depuis le jour du spectacle, envoyer le chèque avec le billet original nominatif, ou accompagné d'une preuve de paiement, à :
Commune de Montreux, Cohésion sociale, familles et jeunesse, Av. des Alpes 22, 1820 Montreux.